NOTE SYNTHETIQUE

COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024

COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

I. Le cadre général :

La clôture de l'exercice budgétaire se caractérise par les opérations de fin d'exercice et l'établissement du compte administratif, document budgétaire qui rend compte de l'exécution budgétaire d'un exercice. Ce dernier doit être présenté en conformité avec le compte de gestion établi par le comptable public.

Le compte de gestion correspond au bilan (actif/passif) de la collectivité et rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice. Il est remis par le comptable au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice budgétaire considéré. Le compte de gestion est soumis au vote du comité syndical **avant** la présentation du compte administratif

Le compte administratif matérialise la clôture de l'exercice budgétaire qui intervient le 31 décembre de l'année, il reprend les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente alors les résultats comptables de l'exercice budgétaire et contient le bilan comptable de chacun des budgets. Le compte administratif est soumis au vote du comité syndical, il est présenté au plus tard le 30 juin N+1 par le Président qui ne peut prendre part au vote.

Les présentations du compte de gestion et du compte administratif sont analogues et les données chiffrées ont l'obligation d'être strictement égales ; le comité syndical doit en constater la conformité.

Le Compte Administratif doit impérativement être transmis au plus tard le 15 juillet au représentant de l'Etat (contrôle de la légalité) avec :
• La délibération en constatant l'adoption ;
• Le compte de gestion ;
• L'état des restes à réaliser en investissement (dépenses et recettes) ;
• La délibération d'affectation du résultat.

L'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, précise que les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, les services d'incendie et de secours, les centres de gestion de la fonction publique territoriale, le Centre national de la fonction publique territoriale et les associations syndicales autorisées adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026 un compte financier unique (CFU), qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Le compte financier unique constitue une fusion du compte administratif et du compte de gestion qui a pour vocation de:
- favoriser le transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,

- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le SIVOM de la Communauté du Béthunois s'est engagé dans la démarche dès 2024 pour les 2 budgets concernés, en nomenclature M57 et M4 : le budget principal et le budget annexe du Crématorium.
Les budgets annexes en nomenclature M22 et M22 EPRD continueront à produire un compte administratif et un compte de gestion.

II. Les comptes administratifs et comptes financiers uniques 2024 :

L'état consolidé est composé :
- de 10 budgets : le budget principal et les budgets annexes,
- d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement.

Il traduit l'activité des compétences déléguées par les Communes adhérentes au SIVOM de la Communauté du Béthunois.

A. L'activité des compétences :

Différents indicateurs permettent d'appréhender l'activité des compétences :

-Pour **les établissements**, il s'agit du taux d'occupation :

	2021	2022	2023	2024
Taux d'occupation crèche de Lapugnoy	70,28%	73,59%	79,62%	71,44%
Taux d'occupation crèche de Verquigneul	72,16%	74,51%	72,76%	73,73%
Taux d'occupation F DEGEORGE	96,30%	96,70%	98,53%	98,29%
Taux d'occupation M CURIE	98,69%	98,50%	98,81%	98,77%
Taux d'occupation RA GUYNEMER	81,36%	93,40%	98,57%	92,87%
Taux d'occupation RA LES SORBIERS	64,20%	81,70%	89,14%	86,97%
Taux d'occupation RA LE RIVAGE				77,46%

Les résidences autonomie ont subi un turn-over important sur cette année 2024 affectant le taux d'occupation annuel. L'activité des établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes reste stable. La crèche de Lapugnoy accuse quant à elle une légère baisse de son taux d'occupation.

-Pour **la restauration collective**, il s'agit du nombre de repas produits :

	2021	2022	2023	2024
Nombre de repas UCPR	825 432	901 926	949 238	1 000 600

L'activité de cette compétence poursuit son développement.

-Pour **les services du pôle enfance jeunesse** :

	2021	2022	2023	2024
CLSH : nombre de journées enfants	11 003	11 605	13 501	14 187
Colonie : nombre de séjours	115	411	463	516
Activités physiques et sportives : nombre d'heures réalisées	1 300	1 800	1 800	1 764

L'ouverture d'un troisième centre d'accueil le mercredi sur la Commune d'Allouagne a contribué au dynamisme de l'activité des CLSH. S'agissant de la compétence colonie, la renégociation de la « charte colonie » avec la caisse d'allocation familiale à hauteur de 525 séjours finançables, a permis de répondre favorablement aux demandes d'inscriptions de 516 enfants. Une stabilité est constatée sur le service « activités physiques et sportives ».

-Pour **les services du pôle solidarité santé** :

	2021	2022	2023	2024
Nombre d'heures effectuées SAAD	107 000	106 000	85 042	47 881
Taux d'occupation des 102 places SSIAD	85%	95%	90%	89%
Nombre de crémations	1 565	1 532	1 616	1 729
Nombre de patients suivis (file active)	383	451	508	521

L'activité du Crématorium est constatée à la hausse.
Le centre de soins et de prévention en addictologie poursuit son développement.
Le service de soins infirmiers à domicile a été sensiblement impacté par la réforme des dotations de l'ARS.
Le service d'aide et d'accompagnement à domicile a volontairement réduit ses interventions au regard du déficit structurel de la compétence.

-Concernant **les compétences techniques**, l'activité réelle peut être mesurée en fonction du taux de réalisation de l'activité prévisionnelle inscrite au budget :

Compétence	Taux de réalisation de l'activité prévisionnelle	Observations
Centre d'ingénierie	55,82%	L'activité de cette compétence est liée aux projets d'envergure confiés par les Communes.
Voirie entretien	105,38%	L'activité prévisionnelle est pleinement réalisée.
Voirie nettoyage	107,63%	Cette compétence réalise pleinement l'activité déterminée lors de la préparation budgétaire
Voirie déneigement	121,26%	L'activité de ce service est totalement dépendante du climat.
Eclairage public	89,63%	La compétence poursuit les chantiers de modernisation.

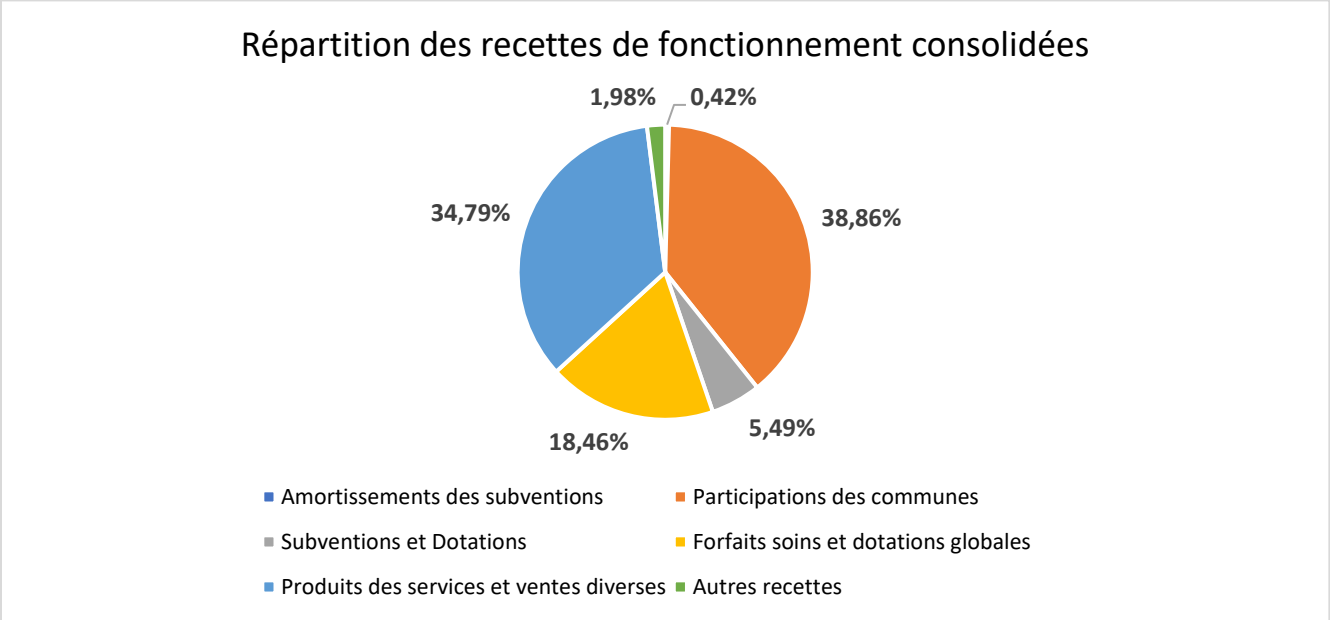
Voirie signalisation	62,87%	L'activité de ce service correspond aux campagnes de traçage confiées par les Communes.
Signalisation tricolore – Vidéoprotection	100,62%	L'activité du service comprend désormais l'installation et la maintenance du matériel de vidéoprotection réalisées pour le compte des Communes.
Entretien des terrains de sport	110,91%	Ces compétences reposent principalement sur les accords techniques d'entretien établis avec les communes adhérentes. La mise à jour de ces accords se poursuit.
Espaces verts	92,66%	
Friches industrielles	121.05%	
Chemins de randonnées	-74,64%	
Serres	92,15%	L'activité des serres dépend des besoins en fleurissement émis par les communes adhérentes.
Défense incendie	125,35%	L'activité du service correspond aux engagements d'entretien et de contrôles annuels des équipements.

B. La section de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement consolidées se sont élevées à hauteur de 32 222 212,23€ et les dépenses à hauteur de 31 956 243,33€ détaillées comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Rubriques	CA 2023	CA/CFU 2024
Charges de personnel et frais assimilés	18 564 326,25	17 685 687,97
Charges de gestion courantes	11 284 495,58	12 372 180,31
Intérêts de la dette	242 794,25	239 838,54
Dotation aux amortissements	1 045 818,96	1 342 957,78
Pertes sur créances irrécouvrables	22 191,58	
Autres dépenses	467 539,02	315 578,73
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	31 627 165,64	31 956 243,33
RECETTES		
Rubriques	CA 2023	CA/CFU 2024
Amortissement subv. & reprise provisions	211 520,29	134 190 ,52
Participations des communes	11 857 077,49	12 522 366,21
Subventions et Dotations	1 769 995,26	1 768 641,58
Forfaits soins et dotations globales	6 568 899,83	5 948 420,93
Produits des services et ventes diverses	11 978 707,07	11 210 926,76
Autres recettes	1 204 729,98	637 666,23
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	33 590 929,92	32 222 212,23
Résultat annuel	**1 963 764,28**	**265 968,90**
Déficit reporté	2 987 074,30	3 591 811,75
Excédent reporté	1 818 080,21	3 407 596,65
Résultat consolidé	794 770,19	81 753,80

→**Les recettes :** une diminution de 4,07% des recettes globalisées est constatée par rapport au CA 2023.



→ Participation des communes : 38,86% des recettes consolidées, + 5,61% par rapport au CA 2023.
Il s'agit à la fois de la participation des communes aux frais de structure du SIVOM de la Communauté du Béthunois, mais également de leur engagement dans les diverses compétences déléguées.
La part relative aux frais de structure s'élève à 1 129 280€, la part relative aux compétences déléguées s'élève à 11 393 086,21€.

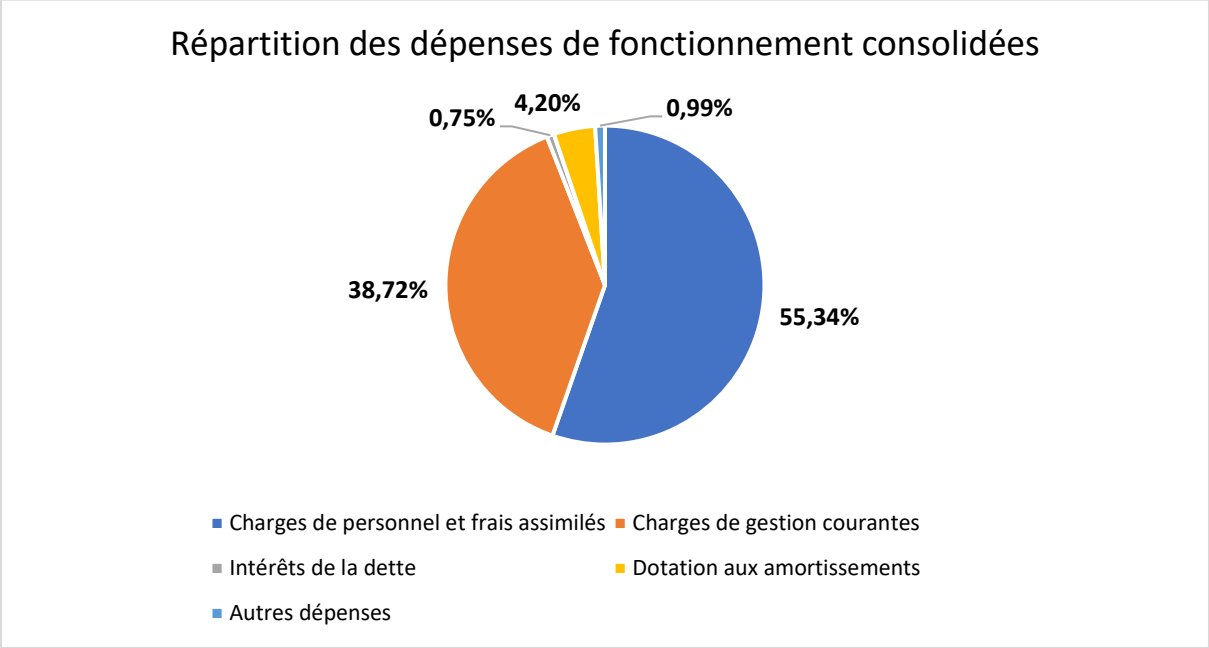
→Subventions et dotations, forfaits soins et dotations globales : 23,95% des recettes consolidées, -7,46% par rapport au CA 2023.
Il s'agit ici :
-de subventions versées par la CAF pour le fonctionnement des différents services que sont les crèches, les centres de loisirs, le relais petite enfance et les colonies ;
-des dotations versées par l'ARS dans le cadre du fonctionnement des EHPAD, du CSAPA et du service de Soins infirmiers à domicile ;
-de la participation du département versée aux résidences autonomie, aux EHPAD, et au service d'aide et d'accompagnement à domicile.

→Produits des services et ventes diverses : 34,79 % des recettes consolidées, -6,41% par rapport au CA 2023.
Ces recettes proviennent principalement des services suivants :

- Vente de repas : Restauration collective (hors participation des communes) et restauration à domicile,
- Participations des usagers (crèches, aide à domicile)
- Hébergement (EHPAD et résidences autonomie)
- Prestations effectuées par les services techniques
- Crémations.

→Autres recettes : 1,98% des recettes consolidées.
Elles concernent essentiellement les remboursements de rémunération dans le cadre de la mise en œuvre des assurances de personnel, mais comprennent également des écritures de régularisation.
→Amortissements des subventions et reprises sur provisions : 0,42% des recettes consolidées.
Il s'agit d'écritures d'ordre règlementaires **qui ne génèrent pas d'encaissements réels.**

→ Les dépenses : une augmentation de 1,04 % est constatée par rapport au CA 2023.



→ Les charges de gestion courante : 38,72% des dépenses globalisées, + 9,64% par rapport au CA 2023.
Elles concernent toutes les dépenses relatives aux bâtiments, l'énergie, les frais de communication, les contrats de maintenance et prestations de services, les assurances, ainsi que les différents achats de fournitures (notamment les denrées alimentaires), de petits matériels et équipements, d'entretien courant ainsi que les fournitures administratives.
→Les charges de personnel et frais assimilés : 55,34 % des dépenses consolidées, - 4,73%par rapport au CA 2023.
Elles regroupent toutes les données qui se rapportent au personnel : les rémunérations brutes, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, les assurances. Elles demeurent le premier poste de dépenses pour le SIVOM de la Communauté du Béthunois.
→Les intérêts de la dette : 0,75% des dépenses consolidées.
Il s'agit du paiement des intérêts compris dans les annuités de remboursement d'emprunt. (CF IV. La dette).
→Les dotations aux amortissements : 4,20% des dépenses consolidées.
Il s'agit d'écritures d'ordre règlementaires **qui ne génèrent pas de décaissements réels**.
→Autres dépenses : 0,99% des dépenses consolidées.

Ces charges comprennent notamment les indemnités d'élus, les redevances de logiciels, les atténuations de recettes.

La section de fonctionnement présente ainsi un résultat annuel consolidé de 265 968,90€, ramené à hauteur de 81 753,80€ après affectation des résultats 2023 de l'ensemble des budgets.

C. La section d'investissement :

Les recettes d'investissement consolidées se sont élevées à hauteur de 3 444 407,59€ et les dépenses à hauteur de 4 588 498,39€ détaillées comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Rubriques	CA 2023	CA/CFU 2024
Reprise de subvention		19 596,00
Remboursement de la dette (16)	895 730,91	1 668 282,88
Dépenses d'équipement (20-21-23)	2 130 975,43	1 817 937,49
Opérations patrimoniales	1 953 944,52	965 282,49
Dépôts et cautionnements	113 296,86	117 399,53
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 093 947,72	4 588 498,39
RECETTES		
Rubriques	CA 2023	CA/CFU 2024
Subvention d'équipement (13)	1 267 932,86	528 048,17
Participations reçues (10) *	507 706,60	457 078,85
Affectation du résultat de fonctionnement	335 227,47	605 468,20
Amortissements et opérations patrimoniales	2 481 292,99	1 757 963,65
Dépôts & Cautionnements	133 889,66	90 815,92
Autres recettes	1 550,00	5 032,80
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 727 599,58	3 444 407,59
Résultat annuel	- 366 348,14	-1 144 090,80
Déficit d'investissement reporté	216 271,35	156 108,37
Excédent d'investissement reporté	2 136 221,93	2 449 423,98
Restes à recouvrer (recettes)	510 656,44	308 447,92
Restes à réaliser (dépenses)	870 322,33	154 711,01
Résultat consolidé	1 193 936,55	1 302 961,72

→**Les recettes** sont composées :
-des subventions attribuées dans le cadre de la construction de la nouvelle unité centrale de production de repas, celles relatives à la construction du poste de police municipale intercommunale, ainsi que les subventions attribuées par la CARSAT dans le cadre de l'aide à l'investissement des résidences autonomie,
- du FCTVA pour un montant de 457 078,85€ et de l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 pour 605 468,20€,
- des amortissements et opérations patrimoniales pour 1 757 963,65€,
- des dépôts et cautionnement pour 90 815,92€,
- des autres recettes pour 5 032,80€.

Les restes à recouvrer s'élèvent à 308 447,92€ détaillés comme suit :

-Subvention DSIL poste PMI : 120 452,92€,
-Subvention Régionale poste de PMI : 116 495€,
-Subvention CEE : 71 500€.

→ **Les dépenses** sont composées :
-du remboursement du capital de la dette pour 1 668 282,88€,
-réaffectation d'une subvention pour 19 596,00,
-des dépenses d'équipement pour 1 817 937,49€,
-des opérations patrimoniales pour 965 282,49€,
-de dépôts et cautionnement pour : 117 399,53€.

Les restes à réaliser s'élèvent à 154 711,01€ détaillés ci-après :

-Mission contrôle technique chantier rue JB Lebas : 190,20€,
-Travaux sur le bâtiment rue JB Lebas : 18 837,19€,
-Travaux siège création d'un point de livraison RCU : 46 916,16€,
-Achat d'une benne calorifugée pour les services techniques : 5 379,83€,
-Saleuse pour la compétence déneigement : 67 680,00€,
-Equipements pour véhicules service électrique : 3 678,83€,
-Instrument de contrôle des poteaux incendie : 4 075,20€,
-Logiciel TITAN résidence Le Rivage pour 7 953,60€.

III. La répartition des comptes administratifs et des comptes financiers uniques par budget et par section :

INVESTISSEMENT & FONCTIONNEMENT			
GLOBALISATION	**Investissement**	**Fonctionnement**	**TOTAL**
Budget Principal			
Dépenses	4 019 768,95	16 410 143,20	20 429 912,15
Recettes	4 351 316,63	18 953 165,29	23 304 481,92
Résultat	*331 547,68*	*2 543 022,09*	*2 874 569,77*
Budget annexe résidence autonomie Les Sorbiers			
Dépenses	10 264,14	514 821,00	525 085,14
Recettes	188 500,21	777 764,38	966 264,59
Résultat	*178 236,07*	*262 943,38*	*441 179,45*
Budget annexe résidence autonomie Guynemer			
Dépenses	42 123,54	668 069,18	710 192,72
Recettes	344 248,27	983 596,49	1 327 844,76
Résultat	*302 124,73*	*315 527,31*	*617 652,04*
Budget annexe résidence autonomie Le Rivage			
Dépenses	9 404,16	526 977,82	536 381,98
Recettes	249 149,02	462 387,04	711 536,06
Résultat	*239 744,86*	*- 64 590,78*	*175 154,08*
Budget annexe CSAPA			
Dépenses	2 128,24	338 402,97	340 531,21
Recettes	52 591,56	464 049,00	516 640,56
Résultat	*50 463,32*	*125 646,03*	*176 109,35*
Budget annexe SAAD			
Dépenses	17 503,35	4 734 187,20	4 751 690,55
Recettes	55 727,71	1 608 972,25	1 664 699,96
Résultat	*38 224,36*	*- 3 125 214,95*	*- 3 086 990,59*
Budget annexe SSIAD			
Dépenses	2 598,00	1 553 726,18	1 556 324,18
Recettes	89 254,40	1 667 235,57	1 756 489,97
Résultat	*86 656,40*	*113 509,39*	*200 165,79*
Budget annexe EHPAD F. DEGEORGE	tableau de financemen	résultat d'exploitation	
Dépenses	303 234,41	6 327 618,59	6 630 853,00
Recettes	341 862,18	6 416 508,73	6 758 370,91
Résultat	*38 627,77*	*88 890,14*	*127 517,91*
Budget annexe EHPAD M. CURIE	tableau de financemen	résultat d'exploitation	
Dépenses	156 798,93	3 638 293,94	3 795 092,87
Recettes	184 564,50	3 230 697,52	3 415 262,02
Résultat	*27 765,57*	*- 407 596,42*	*- 379 830,85*
Budget annexe Crématorium			
Dépenses	335 494,05	835 815,00	1 171 309,05
Recettes	345 065,01	1 065 432,61	1 410 497,62
Résultat	*9 570,96*	*229 617,61*	*239 188,57*
TOTAL			
Dépenses	**4 899 317,77**	**35 548 055,08**	**40 447 372,85**
Recettes	**6 202 279,49**	**35 629 808,88**	**41 832 088,37**
Résultat	***1 302 961,72***	***81 753,80***	***1 384 715,52***

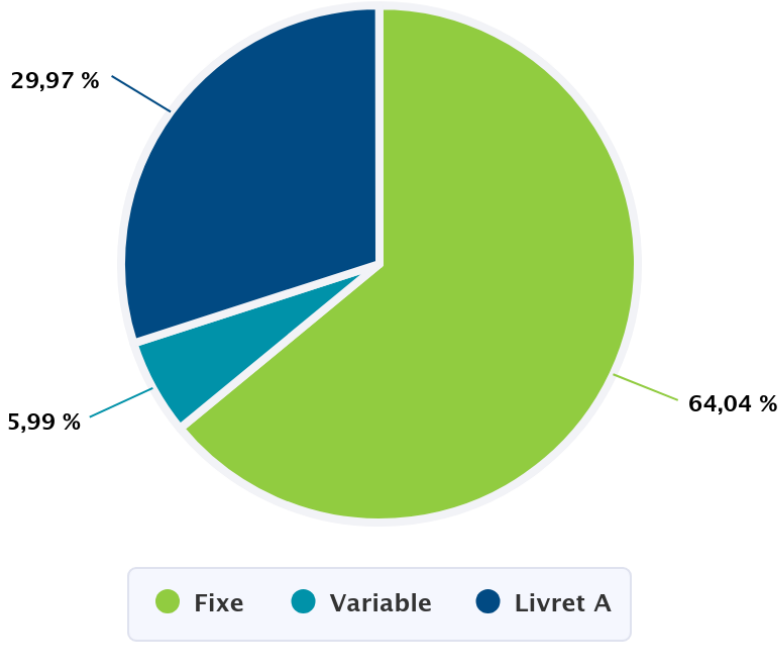
IV. La dette :

Synthèse au 31 décembre 2024 :

Au 31 décembre 2024, le capital restant dû sur l'ensemble des budgets s'élève à 8 778 209€ correspondant à 28 lignes de prêts différentes, à un taux moyen fixé à 2,57%.

Dette par type de risque :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	5 621 629 €	64,04%	1,80%
Variable	526 172 €	5,99%	3,54%
Livret A	2 630 408 €	29,97%	4,00%
Ensemble des risques	**8 778 209 €**	**100,00%**	**2,57%**



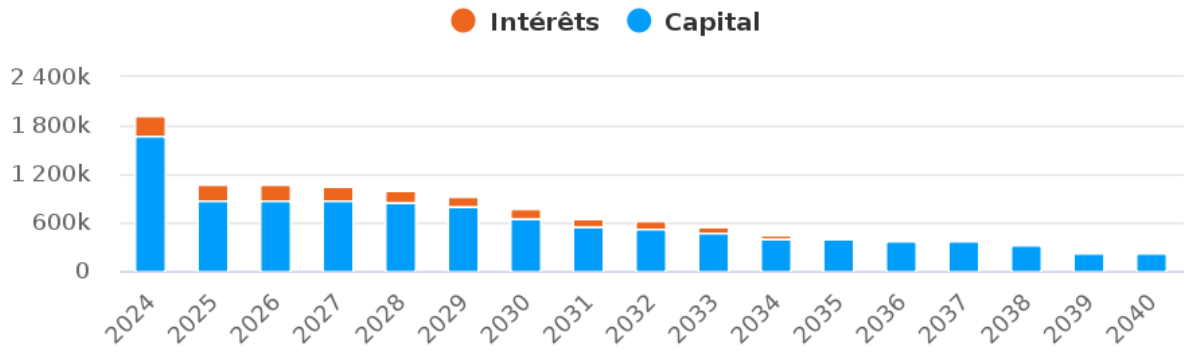
Seuls 5,99% de l'encours de dette total sont à taux variable. Ainsi 94,01% restent sécurisés.

Détail par budget :

Synthèse de votre dette au 31/12/2024 (avec dérivés)

	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
BUDGET PRINCIPAL	4 589 912 €	1,96%	11 ans et 1 mois%	6 ans%	15
EHPAD F.DEGEORGE	2 658 648 €	3,97%	14 ans et 5 mois	7 ans et 8 mois	7
RESIDENCE AUTONOMIE GUYNEMER	17 190 €	4,79%	2 ans et 7 mois	1 an et 10 mois	1
CREMATORIUM	1 512 459 €	1,89%	9 ans et 2 mois	4 ans et 10 mois	5
TOTAL	8 778 209 €				28

Profil d'extinction de la dette :



Le pic constaté en 2024 correspond au remboursement, en une seule échéance, d'un emprunt de 800 000€, contractualisé dans le cadre de la construction de la nouvelle unité centrale de production de repas et dont le montant avait été défini en fonction de l'estimation du FCTVA à percevoir sur les travaux réalisés.

V. Précisions financières :

A. Les opérations réelles consolidées 2024 :

Il s'agit, concernant les dépenses, des charges effectivement décaissables, et concernant les recettes, des produits réellement encaissables.

FONCTIONNEMENT				
DEPENSES REELLES			**RECETTES REELLES**	
Charges de personnel et frais assimilés	17 685 687,97		Participations des communes	12 522 366,21
Charges de gestion courantes	12 372 180,31		Produits des services	11 210 926,76
Charges financières	239 838,54		Subventions, forfaits et dotations	7 717 062,51
Autres dépenses réelles	315 578,73		Autres recettes réelles	637 666,23
Total dépenses réelles	**30 613 285,55**		**Total recettes réelles**	**32 088 021,71**

INVESTISSEMENT				
DEPENSES REELLES			**RECETTES REELLES**	
Dépenses d'équipement	1 817 937,49		affectation du résultat de fonctionnement	605 468,20
Remboursement capital de la dette	1 668 282,88		Dotations, fonds divers et réserves	457 078,85
Autres dépenses réelles	117 399,53		Subventions d'équipement	528 048,17
frais extraordinaire	16 596,00		Autres recettes réelles	95 848,72
Total dépenses réelles	**3 620 215,90**		**Total recettes réelles**	**1 686 443,94**

B. Les niveaux d'épargne:

L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement brute), représente l'excédent des recettes réelles de fonctionnement, sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Elle constitue un double indicateur :

1. un indicateur de l' « aisance » de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à un « excédent » de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.
2. Un indicateur de la capacité du SIVOM à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

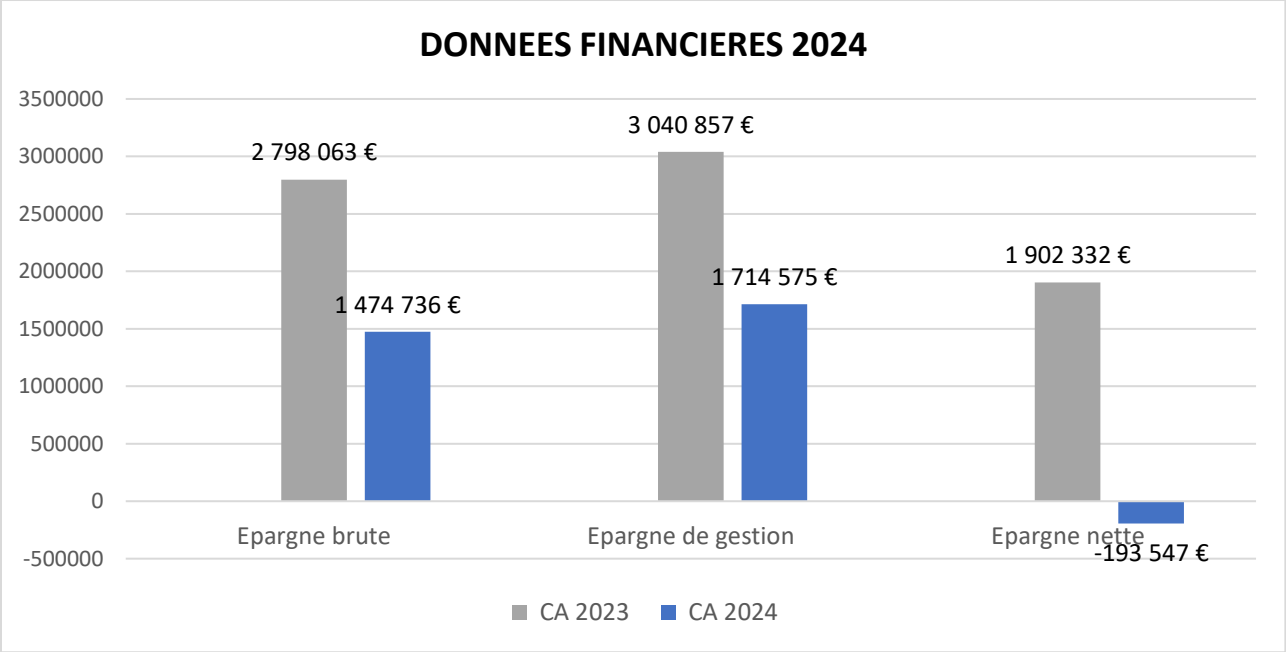
L'épargne de gestion correspond à l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Ce montant permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (en priorité, le remboursement des emprunts et, pour le surplus, les dépenses d'équipement).

L'épargne nette (ou CAF nette) correspond à l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette.

Cet indicateur est essentiel : il correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements.

	CA 2023	CA/CFU 2024	Evolution
Dépenses réelles de fonctionnement	30 581 346,68	30 613 285,55	0,10%
Recettes réelles de fonctionnement	33 379 409,63	32 088 021,71	- 3,87%
Epargne brute	2 798 062,95	1 474 736,16	-47,29%
intérêts de la dette	242 794,25	239 838,54	
Epargne de gestion	3 040 857,20	1 714 574,70	-43,62%
remboursement du capital de la dette	895 730,91	1 668 282,88	
Epargne nette	1 902 332,04	- 193 546,72	



Les dépenses réelles de fonctionnement présentent une augmentation globale de 0,1% alors que les recettes réelles de fonctionnement enregistrent une baisse de 3,87 %.

Les intérêts des emprunts restent stabilisés.